

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
6° REGION MILITAIRE

MISE EN DEMEURE

N° 01

La Mise en demeure est adresse à **E T B GHOUILA ABD EL SALAM**, dont le siège social est sis à la cité **ANKOUF TAMANGHASSET**, titulaire de la convention n° **49/2022** du **26 Juillet 2022**, relatif aux **travaux de réalisation d'une fosse septique 200 m<sup>3</sup> au niveau de Oued Tite /6°RM**, est mise en demeure pour:

- **accélérer la cadence des travaux et renforcer le chantier en main d'œuvre, matériaux et matériels de construction et rattraper le retard enregistré.**

L'Entreprise est invitée à remédier au manquement enregistré, dans un délai de **huit (08) jours** à compter de la publication de la présente mise en demeure, dans la presse nationale ou le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Passé ce délai, les mesures coercitives édictées par la réglementation en vigueur, seront prises à son encontre.